

Affaire classé sans suite grâce à un faux témoignage

Par **nadji**, le 27/11/2012 à 09:23

Bonjour,

J'ai découvert que le patron de la brasserie où j'ai été agressé par sa serveuse (ma cassée un verre sur le visage, le patron est arrivé après coups) a fait un faux témoignage pour protéger son établissement et sa serveuse...

Est-ce que je peux encore faire quelques choses???

D'avance merci

Bonne journée

Nadji

Par **Camille**, le 27/11/2012 à 14:23

Bonjour,

Si vous êtes sûr de vous, vous pouvez aller voir un avocat.

[citation]pour protéger son établissement et sa serveuse... [/citation]

Son établissement, a priori, ne risque pas grand-chose.

[citation]a fait un faux témoignage [/citation]

Ce sera à vous de le prouver. Des témoins ?

Par **marianne76**, le 27/11/2012 à 17:35

Bonjour,

Les témoignages font foi jusqu'à preuve contraire. Il faut qu'elle commence par porter plainte pour faux témoignage, parfois cela peut déboucher sur quelque chose, la personne se dégonflant au moment où elle est interrogée, je l'ai vu

Par **Camille**, le 28/11/2012 à 06:23

Bonjour,

Bien d'accord, mais il faudrait d'abord regarder de près ce fameux témoignage, d'où mon conseil d'aller d'abord voir un avocat.

Porter plainte pour faux témoignage n'est pas anodin.